

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 13 NOVEMBRE 2009

Etaient présents : Mrs Lubrano (Maire) , Mirallès (1er Adjoint),
Mmes et Mrs Bessaa, Mouflette, Danillon, Grisvard, Le Foll, Tessé.
Absent excusé : M. Chapuis
Secrétaire de séance : Mme Bessaa
Secrétaire auxiliaire : Mme Houpeau.

La séance est ouverte à 20 h 30.

Approbation du Compte-rendu de réunion du 18 septembre 2009.

Mme Bessaa donne lecture de la lettre que M. Chapuis a adressée le 13 octobre 2009 au Bureau de Contrôle de la Légalité de la Préfecture de l'Oise exprimant les raisons de son refus de signer le dit compte- rendu qui ne reflète pas le contenu de la séance et demande que celle-ci soit jointe au présent compte-rendu.

M. le Maire précise que les comptes-rendus doivent être succincts , par conséquent sa requête ne sera pas suivie d'effet et que d'ailleurs M. Chapuis est libre de ne pas les signer s'il n'est pas d'accord.

Mme Bessaa demande que l'on respecte l'Article 2121-15 du CGCT, à savoir : « Au début de chacune de ses séances le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. »

Le secrétaire de séance doit être effectivement désigné par le Conseil et non par le maire, ce qui n'a pas été fait le 18 septembre..

M. le Maire en prend acte.

ORDRE du JOUR

1 – Subvention CAF à virer sur le budget RPI (délibération)

La subvention de la CAF (13.887.53 E) a été virée par erreur à la commune au lieu du RPI, nous devons donc rebasculer cette somme sur le RPI.

Voté à l'unanimité.

2 – Bons d'achat - délibération

M. Le Maire propose de prendre une délibération comme le préconise le percepteur pour tous bons d'achat personnalisés, en l'occurrence :

- les aînés qui ne participeront pas au repas de Noël
- les employés municipaux.

Voté à l'unanimité.

3 – P.L.U.

M. Danillon rappelle que la précédente municipalité avait engagé, pour le démarrage du PLU la somme de 10 774 E pour la première phase (les deux phases suivantes n'ayant pas été réalisées) auprès du cabinet Aménager le Territoire. La proposition actuelle du cabinet est la suivante :

phase 1 – diagnostic et prospective, évaluation des besoins	... 3.700 E HT
phase 2 – établissement d'un nouveau PADD	... 4.500 E HT

Pour les phases 3 & 4 : contrat initial pas d'augmentation du tarif 2007, soit au total une enveloppe d'environ 20.000^E.

L'ensemble du Conseil est globalement d'accord sur un certain nombre de points : pas de lotissements, protection de l'environnement, de l'habitat qualitatif. Nous nous dirigeons vers une démarche du P.L.U. mais si nous devenons trop procéduriers dans ce débat, et selon la volonté de la majorité, nous en resterons, peut-être au P.O.S. les deux solutions étant envisageables. Le conseil prendra sa décision fin du premier trimestre 2010.

4 – INDEMNITES DU MAIRE ET DE L'ADJOINT (délibérations)

M. le Maire donne lecture de l'Article 118 de la loi 2009/562 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit d'allègement des procédures qui a modifié l'article L.2123-23 du CGCT et prévoit précisément que le montant maximal des indemnités des maires, fixées par les conseils municipaux, est déterminé en tenant compte, non pas de la population municipale, mais de la population totale résultant du dernier recensement de 2006. La commune ayant atteint 504 habitants, les indemnités du Maire et de l'Adjoint doivent donc être revalorisées.

M. le Maire indique qu'en ce qui concerne l'Adjoint aucun pourcentage n'est applicable et que son indemnité passera de 6,60 à 8,25 % de l'indice

-Indemnité actuelle du Maire 17 % de l'indice 1015 soit 643,03 E brut

-Nouvelle indemnité maximale 31 % de l'indice 1015 soit 1 173,07 E brut

(1% de l'indice 1015 = 37,82 E).

Après délibération des conseillers le pourcentage porté au vote est de 20 % de l'indice 1015.

Résultats : – Contre : Mme Bessaa , M. Chapuis – Abstentions : MM. Lubrano et Mirallès
Adopté à la majorité.

La délibération concernant l'indemnité de l'Adjoint fera l'objet d'un vote au prochain Conseil Municipal.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Sécurité routière :

M. Mirallès informe le conseil de la situation de ce dossier qui concerne uniquement la présentation des travaux sur les départementales de la commune :

Valécourt : sur la RD 157, pose d'un plateau surélevé à l'angle des rues de la Bovière, du Lavoir et rue Fauvette, plus 2 ralentisseurs - rétrécisseurs entre l'entrée du hameau côté Parnes et la rue du Lavoir, avec zone à 30 kms/h dans les deux cas.

Beaugrenier : pose d'un plateau surélevé à l'angle de la D 983 (rue de la Libération) et de la rue de la Grange aux Nonains pour favoriser le passage des piétons mais surtout des enfants en âge scolaire pour rejoindre l'abri-bus avec zone à 30 kms/h, création et matérialisation de BVA (bandes visuelles d'approche) avant les 2 panneaux d'agglomération.

Le Bourg : Installation de 2 ralentisseurs – rétrécisseurs, type « coussinor », seuls à pouvoir être mis en place du fait de la pente à 4 % de la Grand'rue avec zone à 30 kms/h.

Toute cette mise en place doit maintenant être agréée par les instances du contrôle de l'UTD et les services de sécurité de ce même organisme dépendant du Conseil Général.

Le projet de modification du sens de certaines rue est acquis.

Une réunion sera envisagée à réception de l'accord.

M. Grisvard s'inquiète de la durée du projet et des coûts que cela va engendrer du fait du nombre d'intermédiaires

6 – Restauration de l'église

Le clocher est terminé. Reste le porche qui devrait subir une réfection très minutieuse du fait de ses caractéristiques. La question qui se pose est : faut-il poursuivre la restauration de celle-ci ou faut-il envisager de s'engager dans des travaux de voirie pour 2010 ? Cette réflexion sera débattue lors d'une réunion de travail sur les prochains objectifs, par le conseil dans les prochains jours.

7 – Consultation des cabinets d'assurance

Les cinq dossiers sont maintenant entre les mains de l'expert quant à l'analyse de nos produits d'assurance. Nous attendons sa réponse.

8 – Comités et Référents

L'équipe du Renouveau avait envisagé de créer des comités dans chaque hameau afin de faire remonter l'information et connaître les desiderata des montjoviens. M. le Maire souhaiterait que ce soient les conseillers qui servent de référents en allant davantage vers la population et que la commission de la communication rassemble les informations.

M. Danillon considère que l'opinion des habitants l'intéresse mais qu'ils ont, maintenant à leur portée des moyens d'expression tel que le site de la mairie où ils peuvent déposer leurs idées et que l'installation d'une « boîte à idées » n'est pas la meilleure option, les référents étant avant tout les conseillers.

9 – Adduction d'eau à Beaugrenier

Les travaux débuteront le 18 novembre et devraient se terminer fin décembre.

M. Grisvard souligne qu'il est regrettable que nous n'ayons pas profité de ceux-ci pour effectuer l'enfouissement des lignes électriques et qu'il faudra le moment venu rouvrir la chaussée et réinvestir.

10 – Affichage des demandes de travaux et permis de construire

Mme Bessaa voudrait savoir si il existe des demandes de travaux ou permis de construire en cours et rappelle l'obligation dont dispose la Mairie d'afficher celles-ci afin de permettre au tiers durant une période deux mois d'effectuer un recours administratif.

M. Grisvard souhaite que le conseil soit informé de ces dossiers.

M. le Maire s'engage à réserver un panneau d'affichage proche de la mairie à cet effet.

11 – Abri-bus du Vouast

A la demande de M. Grisvard concernant le remplacement des panneaux, M. le Maire précise que ce sera fait dès que possible.

12 – Bulletin municipal

M. Danillon confirme que celui-ci sortira pour le 27 novembre avec quelques modifications apportées suite à l'enquête. Une étude de coût a été réalisée et nous a amenés à changer d'imprimeur et à modifier le rythme de la parution qui sera dorénavant de 3 par an.

13 – Brocante

M. Mirallès s'interroge sur le fait que l'Association le Bonheur dans le Pré n'a pas reversé un pourcentage de sa recette à la commune pour l'occupation de l'espace et regrette que la Mairie ne figure pas sur la publicité.

Mme Bessaa fera redescendre cette demande à l'Association qui prendra une décision collective sur le bien-fondé de cette demande.

14 – Câble électrique à Valécourt

M. Grisvard évoque le danger concernant les câbles qui sont à hauteur d'hommes sur la route.

M. le Maire précise qu'une lettre recommandée, plus rappels ont été envoyés à E.R.D.F. pour dégager toutes responsabilités de la commune. Nous attendons que les travaux prévus soient effectués.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.